



VILLE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS

République Française – Département des Alpes Maritimes – Arrondissement de Grasse

Direction Générale Adjointe
Vie Sociale et Culturelle

Antibes, le 10 juillet 2017

Référence : DLN/BD

D - 13672

Affaire suivie par :
Dominique LAURENT-NOTTER

☎ 04.92.90.52.54

☎ 04.92.90.52.56

✉ dominique.laurent@ville-antibes.fr

Madame, Monsieur,

Monsieur l'Inspecteur d'Académie a accepté la proposition conjointe de la Commune d'Antibes Juan-les-Pins et des conseils d'école : dès la rentrée prochaine de septembre 2017, la semaine scolaire s'organisera sur 4 jours, libérant ainsi complètement le mercredi.

Sur les 29 conseils d'écoles consultés, 28 ont voté favorablement à cette proposition.

Le mercredi matin devient, pour les familles qui le souhaitent, un temps d'activités périscolaires, -TAP- ou mercredis sportifs, en lieu et place du vendredi après-midi qui redevient un après-midi de classe.

Les centres de loisirs du mercredi après-midi, ainsi que toutes les activités périscolaires proposées jusqu'ici par la Ville, sont bien évidemment maintenus.

Après 3 années d'organisations successives, le Ministre de l'Education Nationale a enfin ouvert aux Communes qui le souhaitent la possibilité d'un retour à une semaine de 4 jours de classe.

A côté de notre Ville, 103 autres Communes du Département ont pris cette décision pour la prochaine rentrée scolaire.

Ce choix conjoint et unanime de l'ensemble de la communauté éducative reflète l'histoire d'Antibes Juan-les-Pins qui fut, dès 1993, une des premières villes françaises à adopter cette organisation.

Pendant 20 ans en effet, les parents d'élèves, les associations culturelles, culturelles et sportives, les services municipaux et les services de l'Education Nationale, se sont organisés autour d'un aménagement scolaire libérant un jour entier pour pratiquer une activité culturelle ou sportive ou bénéficier d'une activité municipale.

Soyez assurés que le retour à cette organisation antérieure ne remettra pas en cause les activités proposées à vos enfants et le niveau de qualité que nous avons atteint aujourd'hui.

Cette année encore, la Ville d'Antibes Juan-les-Pins s'attachera à améliorer l'organisation en place en formant les personnels, en étant à l'écoute des souhaits des enfants, en leur proposant des activités innovantes, en lien avec leurs apprentissages scolaires, en modulant la tarification des activités afin que les nouvelles activités périscolaires soient accessibles au plus grand nombre, en travaillant en partenariat étroit avec l'Education Nationale, et en acceptant de consentir les efforts financiers nécessaires pour la réussite des rythmes scolaires.

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à :

Monsieur le Maire - Hôtel de ville d'Antibes Juan-Les-Pins - Cours Masséna - BP 2205 - 06600 Antibes Cedex
Tel : 04.92.90.50.00 Fax : 04.92.90.50.01

www.ville-antibes.fr • mairie@ville-antibes.fr • N° Vert / Démocratie de Proximité 0.800.10.20.00



VILLE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS

République Française – Département des Alpes Maritimes – Arrondissement de Grasse

Toutes les informations relatives à cette nouvelle organisation sont contenues dans le livret ci-annexé « Dernières Infos Rentrée 2017/2018 ».

Vous trouverez également une fiche modificative qui vous permettra, au regard des nouveaux rythmes scolaires, de réactualiser éventuellement vos besoins d'activités hebdomadaires.

Par ailleurs, l'ensemble de ces documents sera aussi consultable et téléchargeable sur le site de la Ville d'Antibes Juan-les-Pins : www.antibes-juanlespins.com rubrique guichet unique portail-famille.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Très cordialement


Jean LEONETTI

Maire d'Antibes Juan-Les-Pins